

---

## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 décembre 2021

---

L'an deux mil vingt et un, le 14 décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur BUSSON Patrick, Maire.

**Etaient présents :** Mmes PILVIN, CANNOT, BRIERE, MARTIN, TENENBAUM, BOURRIER, LE BELLEGO.  
MM. BARIL, BREHIER, BUSSON, LE COMTE, LEVEUF, OUATTARA.

**Absents excusés :** MM. HY et DAKYO.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs de MM. HY et DAKYO, étaient donnés à M. LE COMTE et M. BUSSON.

**Secrétaire de séance : Roselyne PILVIN**

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il demande aux élus l'adoption en l'état du procès-verbal de la dernière session et s'il ne fait l'objet d'aucune remarque ni d'aucune demande de modification.

Mme CANNOT demande qu'il soit rajouté le nombre de 620 visiteurs pour les puces couturières. Demande approuvée, le procès-verbal du 9 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

**Photos site internet :** M. BUSSON redemande si cette fois, tous les élus ont bien été pris en photo pour le site internet.

**Panneau LUMIPLAN :** M. BUSSON présente le panneau installé devant la mairie mis en place depuis décembre et rappelle qu'il souhaite contrôler tous les messages qui y sont inscrits par le secrétariat et les élus. Il précise également que, le panneau et la page Facebook sont deux modes de communication différents.

**Point sur les remplacements :**

M. BUSSON fait un point sur les remplacements :

- **La secrétaire de mairie est absente jusqu'au 17 janvier 2022 :**  
Les deux adjointes administratives présentes à la mairie assurent son remplacement.
- **L'agent de cantine est absente jusqu'au 3 janvier 2022 :**  
Et est remplacée par une surveillante qui est aussi remplacée par une contractuelle le midi.
- **L'animatrice est absente jusqu'au 17 décembre :**  
Une contractuelle la remplace le soir et le midi.
- Une contractuelle intervient en renfort le midi : Crise sanitaire et effectifs (de 130 à 150 cantiniers).

**Point sur la crise sanitaire :**

Monsieur BUSSON propose d'annuler la cérémonie des vœux aux personnalités en raison de la crise sanitaire. En effet, il est nécessaire de recueillir l'avis des conseillers car nous devons savoir s'il convient de réserver un traiteur. Pour le moment, il n'y a pas de directives à ce sujet ; mais plusieurs communes ont préféré d'ores et déjà annuler leurs vœux.

Le Conseil Municipal préfère annuler les vœux.

## ORDRE DU JOUR

### ✓ 1. URBANISME ✓ DENOMINATION DE VOIES

M. BUSSON donne la parole à Mme BRIERE, qui indique avoir travaillé ce point avec M. ROUSSEAU de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole ainsi qu'avec la commission urbanisme de la commune dont M. BARIL et M. LE COMTE.

Il appartient au **Conseil municipal de choisir le nom à donner aux rues, voies et places de la commune**. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tels que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux : délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

M. BUSSON demande au Conseil municipal de valider et d'adopter les noms suivants pour les **chemins existants** listés ci-dessous :

- **Chemin des mûriers** (CR5) de la rue des mûriers au chemin du Héroboc.
- **Chemin du bois de l'étoile** : du parking de l'église à la côte des châtaigniers (RD111) au-dessus de l'épicerie.
- **Chemin des châtaigniers** : reliant RD111, au-dessus de l'épicerie, au lotissement.

Et **aux nouveaux chemins** listés ci-dessous :

- **Chemin de la chouette** : du chemin des pinsons jusqu'au hameau de la chouette.
- **Chemin des protestants** (CR9) : de la sente des protestants à la rue de la briganderie.
- **Chemin du calvaire** : du chemin des protestants vers l'arboretum.
- **Boucle de la sitelle** : boucle partant du chemin du bois de l'étoile (morceau de l'ancien CR10 chemin de la sitelle).
- **Chemin de la lisière** : chemin le long de la lisière de la boucle de la sitelle au chemin du bois de l'étoile.
- **Chemin du labyrinthe** : de la boucle de la Sitelle à la route du château (morceau de l'ancien CR10 chemin de la sitelle). Pas indiqué sur la carte des chemins à protéger car nécessité de vérifier qui est propriétaire de la parcelle.
- **Chemin des charmilles** : en parallèle de la RD111, de la rue des cerisiers au lotissement le Catillon.
- **Sente aux paniers** : en limite avec la commune de Gainneville.

La dénomination des différents chemins va permettre à la Communauté Urbaine de pouvoir les classer (et faire des parcours) ainsi que pour communiquer aux secours. Il y a donc un réel besoin de nommer tous ses chemins.

Il est précisé que les noms des chemins ont été choisis par la commission notamment en fonction de leur emplacement.

Une autre délibération aura lieu pour le plan de protection des chemins.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### ✓ CLASSEMENT DE VOIRIES AU DOMAINE PUBLIC ROUTIER

Le conseil municipal de la commune de Saint-Laurent-de-Brèvedent a identifié, sans garantie d'exhaustivité, 5 tronçons de voie classés Chemins ruraux tout en étant goudronnés et urbanisés.

Ce classement en tant que chemin rural implique que ces voiries font partie du domaine privé de la commune chargée dès lors de leur entretien.

En classant **ces voiries au Domaine public routier**, leur entretien revient à l'autorité compétente en matière de Voirie, c'est-à-dire la Communauté urbaine.

Monsieur Le Maire propose un transfert des tronçons de voie suivant :

|                         |      |         |
|-------------------------|------|---------|
| Chemin du Grémont       | CR3  | 0,33 km |
| Chemin Vert             | CR28 | 0,1 km  |
| Rue du Chêne Carpentier | CR17 | 0,18 km |
| Rue du Grémont          | CR28 | 0,24 km |
| Rue du Réservoir        | CR17 | 0,21 km |

Il est constaté que cela ne concerne que des petites distances.  
La délibération est adoptée à l'unanimité.

✓ **TRAVAUX DES COMMISSIONS**

- ① La commission « **Urbanisme** » ;  
M. Laurent BARIL, vice-président,

La vente du terrain communal situé au carreau reste sur un scénario de 9 lots avec l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation). Trois aménageurs ont présenté leur projet d'aménagement dont un qui a retenu l'attention de la commission.

Ce dernier présente plus de garantie financière et permet un paiement direct. Il est également plus reconnu. Les parcelles feront en moyenne 550m<sup>2</sup> sur 6 000m<sup>2</sup> de terrain.

M. BARIL rappelle que si nous ne faisons pas appel à un aménageur, il sera difficile de gérer la commercialisation des lots. De plus, il indique qu'il y a un risque de classement en terrain agricole avec le PLUi.

M. BARIL indique que ce projet se fera uniquement après les études d'urbanisme requises et suite à la délibération qui sera présentée le 20 janvier 2022 en conseil municipal donnant l'autorisation de vendre la parcelle.

Concernant le terrain de l'ancien centre technique du H.A.C, d'environ 6 hectares, M. BUSSON attire l'attention sur le devenir de ce terrain. Celui-ci appartient à la commune de Gainneville désireuse de vendre mais situé sur la commune de Saint-Laurent-de-Brèvedent.

M. BUSSON très sollicité et a reçu plusieurs propositions dont une de LABEL VIE pour un projet de RESIDENCE SENIORS composée de logements adaptés dans un environnement pensé et propice aux échanges intergénérationnels.

M. BUSSON indique que dans le PLU de cette zone, il y a interdiction de construire des maisons mais autorisation de construction des établissements de santé publique.

M. BARIL précise alors que le projet de village « Label vie » n'est pas un établissement de santé.

Le PLH (Plan Local d'Habitat) nous impose la construction maximale de 90 logements sur 10 ans. Le PLU ne permet donc pas de réaliser ce projet.

M. BUSSON désire conserver le caractère sportif et de santé de ce terrain.

M. BUSSON explique également que ce type de projet ne fait pas partie de l'orientation municipale qui avait été définie au début de mandat. Cependant, il estime que ce concept reste intéressant. Il demande alors l'avis du conseil en précisant que les personnes souhaitent une décision rapide.

Les conseillers ont émis plusieurs avis :

- Ne veulent pas modifier le PLU et ne souhaitent pas accepter sous la pression
- Accroissement trop important du nombre d'habitations
- Pas contre le projet
- Préfèrent attendre le PLUI
- Changement radical de la commune
- Cimetière/voirie/assainissement non adaptés
- Manque de visibilité sur le long terme
- Projet innovateur

M. BARIL rappelle la mise en place du PLUi en 2025. Il demande ensuite un avis global du Conseil Municipal. Celui-ci est défavorable. Il indique donc devoir appeler le promoteur du projet pour lui annoncer le non intéressement pour la commune.

② La commission « **Cadre de vie et valorisation du patrimoine** » ;

Mme Roselyne PILVIN vice-présidente, explique que :

L'aménagement du Calvaire se poursuit : pose d'un banc et du totem de labellisation, fleurissement.

Les travaux de l'église avancent, toujours dans un souci de préservation contre les dégâts dus à l'eau, changement de gouttières et pose de protection en alu sur les piliers extérieurs.

Installation de bancs au Bois Châtaigniers en réponse à un sondage effectué auprès des aînés.

③ La commission « **Voirie et Espaces verts** » ;

M. Xavier LE COMTE, vice-président, indique que :

Il n'y a rien de particulier à signaler ; la coupe de bois s'effectue petit à petit avec l'aide de M. HY. Il y aura une accélération de la coupe au mois de janvier.

④ La commission « **A.I.C.O.** » ;

Mme Claudine CANNOT, vice-présidente, informe que :

Le panneau Lumiplan a été mis en fonction le 1<sup>er</sup> décembre 2021. Les flyers pour l'application (CityAll) en lien avec le panneau ont commencé à être distribués.

La mise en place de ce panneau et de l'application a été faite avec l'aide de M. LEVEUF et de Mme LEMAISTRE.

M. LEVEUF apporte des précisions sur les modalités de fonctionnement. Les retours sur la mise en place de ce panneau sont positifs.

L'agenda communal, fait avec Céline est prêt. Le Liaison est en finalisation et en première relecture.

Deux ateliers sont créés : couture tous les 15 jours et informatique malgré quelques problèmes de réseaux. L'activité se déroulera dorénavant dans la salle du conseil ; les cours reprendront donc en janvier 2022.

M. BUSSON informe que le fournisseur internet est mandaté pour aller vérifier les connexions à la Bibliothèque.

M.LEBAY est remercié de sa participation à la décoration de Noël de la mairie.

4 familles sont inscrites au concours d'illuminations organisé avec l'aide de Gabin Piednoël.

Mme. CANNOT expose une proposition d'un nouveau modèle pour l'exposition de peinture fin mai 2022 : une sorte de fête villageoise avec embellissement du parc du château avec des plantes et fleurs fait par un professionnel. Le coût de l'entrée sera fixé à 4€ mais les Saint-Laurentais et les familles des exposants auront un carton d'invitation pour une entrée gratuite.

Une contribution de la commune est requise pour cette manifestation de grande ampleur. Les recettes seront reversées au professionnel organisateur.

M. BREHIER est réticent. L'exposition de peinture, gratuite depuis 30 ans, devient, de fait, payante.

Le reste du Conseil Municipal défend l'idée de MME. CANNOT, après 30 ans c'est peut-être le moment de changer. Mme. PILVIN évoque aussi le fait que cela fait de l'animation pour la commune. Monsieur BARIL indique qu'il s'agit d'une année de transition.

De plus, ce projet peut être compromis car nous sommes tributaires du temps.

L'idée est donc acceptée (avec 1 réticence).

⑤ La commission « **Affaires Scolaires/Périscolaires** » ;

M. BREHIER Pierre, vice-président, évoque :

La nécessité d'établir un nouveau règlement pour la garderie, suite au passage d'une commission. Il est proposé une pénalité pour les parents qui inscrivent leurs enfants sans que ces derniers ne s'y rendent. M.BREHIER explique les chiffres transmis par Auriane Lemaistre

L'idée est donc acceptée à l'unanimité.

Le projet numérique sur l'école a été signé avec DBSM ; le résultat est moins ambitieux qu'au départ mais plus qualitatif. 5 vidéoprojecteurs (1500€/pièce) vont être accrochés pour les tableaux de l'école des sources. Les tableaux seront également changés pour un tableau blanc + craie. Un ordinateur sera distribué par classe. Le projet est de 13.000€ au total, installations comprises avec une garantie de 5 ans et un contrat de maintenance. De plus, l'école a reçu 14 ordinateurs sous forme de don par un parent d'élève et la société SAFRAN. Ils vont être reconditionnés par la société DBSM.

M. BREHIER indique un coût de 5000€ pour la commune sur l'ensemble du projet « école numérique », le reste étant pris par l'Etat et la coopérative scolaire.

⑥ La commission « **Seniors** » ;

M. BREHIER Pierre, vice-président ;

Rien n'a été évoqué à ce sujet.

#### ✓ **QUESTIONS DIVERSES**

Rien n'a été évoqué à ce sujet.

**PROCHAINE REUNION :**  
**Conseil Municipal :**  
Mardi 20 janvier 2022 à 18h30

M. BUSSON souhaite à tout le monde de bonnes fêtes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45